

MICRO ENTREPRISE

Immatriculation - modification - radiation

voir notre page [CRISE SANITAIRE - FORMALITES A DISTANCE](#)

Pour votre déclaration, plusieurs choix s'offrent à vous :

GAGNER DU TEMPS ET FACILITER VOS DÉMARCHES :

En groupe (55 €) ou en rendez-vous individuel (**70 €**) :

- le CFE vous fournit la liste de pièces et informations nécessaires à la constitution de votre dossier et vous accompagne **en groupe** ou en **rendez-vous individuel**. Notre Conseiller en formalités examinera vos documents et saisira votre déclaration sur la base des informations communiquées.

[Découvrir l'offre d'accompagnement personnalisé](#)

OU

CONSTITUER ET COMPLÉTER SEUL VOTRE DOSSIER

- Vous constituez votre dossier à l'aide des **documents proposés ci-dessous** et le transmettez à nos services (sur place ou par courrier)

Le CFE vérifiera la complétude du dossier et le transmettra aux différents organismes concernés : INSEE, Greffe du Tribunal de Commerce (RCS), l'URSSAF, Caisse maladie, Caisse de retraite, Services des Impôts des Entreprises et, selon le cas MSA, ENIM,

Attention : certaines formalités doivent impérativement être réalisées avant la création de l'entreprise. C'est le cas par exemple de certaines demandes d'aides ou encore [d'activités réglementées](#) (débit de boissons, restaurant, [profession immobilière](#), ...).

Des documents communs à ces formalités sont proposés en bas de page (journal annonces légales, adresses...).

IMMATRICULATION

IMMATRICULATION - ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Liste des documents et informations à fournir

Imprimé P0 Micro Entrepreneur Notice

Déclaration de non condamnation

Attestation si conjoint en biens

Modèle autorisation du propriétaire

IMMATRICULATION - NON SEDENTAIRE (AMBULANT)

Liste des documents et informations à fournir

Imprimé P0 Micro Entrepreneur Notice

Déclaration de non condamnation

Attestation si conjoint en biens

Modèle autorisation du propriétaire

Déclaration préalable activité ambulante

DOSSIER ACRE

Depuis le 1er janvier 2020, **la demande d'ACRE est dissociée des formalités de création ou de reprise d'activité auprès du CFE**. La demande d'ACRE se fait directement via le site autoentrepreneur.urssaf.fr.

Cette démarche doit être effectuée lors de la création d'entreprise et au plus tard dans un délai de 45 jours à compter du dépôt de la déclaration de création ou de reprise d'entreprise

[Formulaire et notice ACRE 2020](#)

MODIFICATION

MODIFICATIONS SAUF TRANSFERT

Liste des documents et informations à fournir

Imprimé P2 Micro Entrepreneur et notice

TRANSFERT MEME GREFFE

Liste des documents et informations à fournir

Imprimé P2 Micro Entrepreneur et notice

Modèle autorisation du propriétaire

TRANSFERT D'UN AUTRE GREFFE


Liste des documents et informations à fournir
Imprimé P2 Micro Entrepreneur et notice
Modèle autorisation du propriétaire

DEMANDE DE CARTE DE NON SEDENTAIRE - AMBULANT - OU RENOUVELLEMENT (HORS IMMATRICULATION)

Liste des documents et informations à fournir
Déclaration préalable activité ambulante

RADIATION ET REGULARISATION D'INSCRIPTION

RADIATION (SÉDENTAIRE OU NON)

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé P4 Micro Entrepreneur et notice
 Requête au Juge si perte carte CNS (.docx - 11.8 Ko)

Modèle de pouvoir

REGULARISATION D'INSCRIPTION AU RCS D'UN AUTO-ENTREPRENEUR

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé R ME et notice
Déclaration de non condamnation
Modèle autorisation du propriétaire

REGULARISATION D'INSCRIPTION AU RCS D'UN AUTO-ENTREPRENEUR - NON SEDENTAIRE

Liste des documents et informations à fournir
Imprimé R ME et notice
Déclaration de non condamnation
Modèle autorisation du propriétaire
Déclaration préalable activité ambulante



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr